

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

SOUS-PREFECTURE  
D'AIX-EN-PROVENCE  
BUREAU DE LA REGLEMENTATION  
ET DES TITRES  
Section des Immatriculations et Droits à  
Conduire

SERVICE PERMIS INTERNATIONAL

Aix-en-Provence, le 11 septembre 2017

**A COMPTER DU 11 SEPTEMBRE 2017, LA SOUS-PRÉFECTURE D'AIX-  
EN-PROVENCE NE TRAITERA PLUS LES DEMANDES DE PERMIS  
INTERNATIONAL**

A compter du 11 septembre 2017, pour obtenir un permis de conduire international, vous devez adresser un dossier complet à :

**Préfecture de la Loire-Atlantique  
CERT EPE-PCI  
6 quai Ceineray  
BP 33515  
440 35 Nantes Cedex1**

1 – le CERFA n°14881\*01 (demande de permis international) téléchargé sur le site  
<https://www.service-public.fr/>

2 – si la demande est présentée depuis l'étranger, formulaire de demande de permis de conduire téléchargé sur le site du consulat de France du ressort,

3 – un justificatif d'identité en cours de validité recto / verso (CNI, passeport),

4 – s'il y a lieu, justificatif de la régularité du séjour en France du demandeur,

5 – justificatifs de résidence normale en France à la date de la demande (toute personne qui n'a pas la nationalité française doit justifier de sa résidence normale en France à la date de la demande),

6 – justificatif de domicile de moins de 3 mois, si hébergement chez un tiers joindre une attestation d'hébergement + photocopie de la carte d'identité de l'hébergeant,

7 – copie du permis de conduire national recto / verso,

8 – 2 photographies d'identité aux normes en vigueur,

9 – **une enveloppe de lettre de suivi 50g pour l'envoi du titre sécurisé**



